

<http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-recherche>



Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole "Métiers de l'agriculture"

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « métiers de l'agriculture » décrit les emplois de niveau V de salarié des exploitations agricoles.

Dans le secteur des productions animales, l'ouvrier assure des activités liées à la conduite d'un ou plusieurs élevages. Il assure également des activités liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail. Dans ces deux secteurs, il est polyvalent selon la diversité des activités qui lui sont confiées et il doit s'adapter à des conditions d'exercice spécifiques de façon organisée et autonome.

Dans le secteur de l'horticulture et des productions légumières, l'ouvrier réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pleine terre ou en pots, de plantes maraîchères, fruitières, à massif, de bulbes ou de fleurs coupées et à leur conditionnement en vue de leur commercialisation. En arboriculture, le salarié réalise l'ensemble des travaux manuels du verger tout au long du cycle de production. Il participe également aux travaux de plantation. Ses activités sont essentiellement liées aux travaux du végétal, il peut cependant être amené à effectuer des travaux d'entretien de l'exploitation et travailler en station de conditionnement.

Dans les domaines viticoles, l'ouvrier qualifié participe à la fois à l'implantation et à la conduite d'un vignoble...

Dans toutes les situations d'entreprise et d'emploi, le salarié agit dans le respect des règles de sécurité au travail et vis-à-vis de l'environnement.

Employeurs du secteur

L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'entreprise de production agricole, horticole, arboricole ou viticole, en relation avec différents services ou interlocuteurs (station de conditionnement, cave, techniciens de coopératives, acheteurs ...).

Emplois visés

Qu'il soit dénommé employé qualifié ou ouvrier agricole polyvalent, le salarié assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

Différentes fiches ROME présentent les appellations d'emploi suivantes :

A1416 Polyculture-élevage : Ouvrier/Ouvrière agricole polyvalent - Ouvrier/Ouvrière agricole de grandes cultures, polyculture élevage.

A1414 Horticulture et productions légumières/maraîchage : Ouvrier/Ouvrière serriste - Ouvrier/Ouvrière agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière.

A1411 Élevage porcin : Ouvrier/Ouvrière agricole ou d'élevage en production porcine.

A1410 Élevage ovin ou caprin : Ouvrier/Ouvrière agricole ou d'élevage en production caprine, ovine.

A1409 Élevage de lapins et volailles : Ouvrier/Ouvrière agricole ou d'élevage en production avicole, cunicole, d'accoupage.

A1407 Élevage bovin : Ouvrier/Ouvrière agricole ou d'élevage en production bovine, laitière.

A1405 Arboriculture et viticulture : Ouvrier/Ouvrière arboricole - Ouvrier/Ouvrière en arboriculture - Ouvrier/Ouvrière viticole - Ouvrier/Ouvrière en viticulture.

Dans certaines entreprises, d'autres appellations sont usitées : assistant/assistante d'élevage ou agent/agent(e) d'élevage par exemple.

Dans les élevages de volailles, ouvrier/ouvrière en couvoir, ramasseur de volailles.

Dans les élevages porcins, deux emplois-type polyvalents : ouvrier polyvalent/ouvrière polyvalente en élevage porcine et aide porcher ; un emploi spécialisé : ouvrier de maintenance en élevage porcine.

En viticulture et arboriculture, les appellations de tractoriste ou agent tractoriste sont aussi utilisées.

Contenu de la formation selon le référentiel

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel. Elle comporte des périodes de formation en milieu professionnel, un stage collectif, des activités pluridisciplinaires, un volume horaire non affecté à des disciplines et un enseignement facultatif.

Modules d'Enseignement généraux : 580h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté

MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale

MG2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

MG3 : Interagir avec son environnement social

Horaire non affecté : Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Modules professionnels : 754h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté

MP1 : Insertion du salarié dans l'entreprise.....58h

MP2 : Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments.....232h

MP3 : Techniques et pratiques professionnelles.....232h

- Ruminants
 - Porcs ou Aviculture
 - Arboriculture
 - Grandes cultures
 - Horticulture
 - Viticulture
- } **1 support 1 au choix**

MIP : Module d'initiative professionnelle.....232h

- Aquaculture
 - Pastoralisme
 - Entretien des espaces
 - Valorisation et vente de produits horticoles
 - Transformation et vente de produits animaux
 - Valorisation et vente des produits de l'entreprise (en UCARE uniquement)
 - Travaux de cave
- } **1 support 2 choix restreint**

Horaire non affecté : Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Examen

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF. Dans les 2 cas, les épreuves E4, E5 et E6 sont déclinées en fonction du premier support et l'épreuve E7 du second support. Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.....Coeff. 2

E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.....Coeff. 2

E3 : Interagir avec son environnement social.....Coeff. 2

E4 :Coeff. 6

Production animale - Support 1 ruminants-Support 1 porcs ou aviculture : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage

Ou Production végétale - Support 1 arboriculture-Support 1 horticulture-Support 1 viticulture : Réaliser des travaux sur les végétaux

Ou Production végétale - Support 1 grandes cultures : Réaliser des travaux mécanisés de cultures

- E5 :Coeff. 2
Production animale - Support 1 ruminants : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage
Ou Production animale - Support 1 porcs ou aviculture : Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage
Ou Production végétale - Support 1 arboriculture-Support 1 horticulture-Support 1 viticulture : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
Ou Production végétale - Support 1 grandes cultures
- E6 : Tout Support 1 :Coeff. 3
Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- E7 : Support 2 : S'adapter à des enjeux professionnels locauxCoeff. 3

Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il est employé. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.

Établissements publics et privés préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole "Métiers de l'agriculture"

Accéder au moteur de recherche ► <http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/etablisements.html>